



L'AVOCAT UN PEUPLE COMME LES

Il s'appelle Jef Vermassen et éclipse ses clients. Dans l'affaire du châtelain assassiné, il relance le malaise sur les rapports avocats-médias.

C'est l'affaire judiciaire qui retourne toute la Flandre et intrigue le reste du royaume. Et pour cause: le meurtre de Stijn Staelens, châtelain de Wingene, suit un véritable scénario de polar. L'homme aurait été froidement abattu par Pierre Serry, un homme de main de son beau-père, le

Dr André Gyselbrecht, qui avoue juste avoir commandité un rapt pour l'effrayer et, notamment, le dissuader de partir avec ses enfants dans une écoferme australienne. Une histoire des plus troublantes, on vous le disait... Mais si elle a pris une telle place médiatique au nord du pays, c'est également parce qu'on y retrouvait l'avocat Jef Vermassen. Jusqu'il y a dix jours, il assurait la défense d'André Gyselbrecht, incul-

pé
sor
l'au
tiqu
tat
reti
dar
fait

C'es
toni
l'ép

L'homme des bons coups

Souvenez-vous des derniers grands faits divers qui ont endeuillé la Belgique. S'ils ont eu lieu en Flandre, c'est sûr, Jef Vermassen s'en est mêlé...

HANS VAN TEMSCHE - 2007. Il défendait la famille de Luna Drouwart, la petite fille de deux ans abattue par le tueur raciste à Anvers.

ELS CLOTTEMANS - 2010. Il était le conseil de la famille d'Els Van Doren, victime de la "tueuse au parachute".

KITTY VAN NIEUWENHUYSEN - 2011. Il était l'avocat des parents de la jeune policière tuée d'une rafale de mitraillette, lors d'une intervention à Lot, en 2007.

RONALD JANSSEN - 2011. Il représentait les intérêts des parents d'Annick Van Uytsel, une des victimes du tueur en série.

KIM VAN GELDER - 2012. C'est le 26 avril qu'on devrait savoir si l'auteur de la tuerie dans une crèche de Termonde comparaitra devant une cour d'assises. Auquel cas, Jef Vermassen représentera les parties civiles.

déboucher sur une procédure disciplinaire. C'est un coup dur pour l'inculpé. S'il est amené à être jugé en cour d'assises, il devra se passer des services du champion absolu des acquittements: quinze sur plus de 80 cas plaidés.

UN B.V. À LA BARRE

C'est une leçon cinglante pour la star du barreau qui s'est fait prendre à son propre piège, celui de l'omniprésence médiatique. Dès qu'une affaire judiciaire a un grand retentissement dans l'opinion publique, Jef Vermassen est de la partie (voir ci-contre). Mieux encore: plateaux de télé, journaux et magazines lui ouvrent grand leurs portes, dès qu'ils en ont l'occasion car, plus qu'un avocat, il est devenu un de ces "bekende Vlamingen" ("Flamands connus") dont raffole le public flamand. Un excellent client pour qui cherche à faire de l'audience. Ce statut, il le doit à ses états de service. À son expertise aussi: criminologue réputé, il est l'auteur d'un best-seller, *Les assassins et leurs mobiles*, vendu à plus de 100.000 exemplaires.

Même s'il s'en défendrait sans doute (il n'a pas répondu à nos demandes d'entretien), il a surtout réussi à se construire une image qui plaît. "Au tribunal comme à la télé, Jef Vermassen a ce talent de pouvoir se mettre au même niveau que M. Tout-le-monde. Il arrive à expliquer les choses de manière simple avec une manière de parler très réconfortante", explique Jan De Troyer, ex-rédacteur en chef de TV Brussel et observateur avisé de la sphère médiatique flamande. Et qui s'en plaindrait? Rendre accessible la machine judiciaire au commun des mortels ne peut être que bénéfique. Mais l'exercice a ses limites, celles de la déontologie de la profession. Celle-ci préconise que l'avocat doit toujours s'abstenir de publicité personnelle. Une notion subjective: à partir de quand doit-on considérer qu'une barrière a été franchie? Autrement dit, quand Jef Vermassen remporte l'adhésion d'un jury d'assises, est-ce grâce à son indéniable talent ou, plus simplement, à son statut de B.V.?

IL A SES FANS DEVANT LES TRIBUNAUX ET SES ENNEMIS SUR FACEBOOK.

AUTRES?

pé pour assassinat (aux côtés de son fils Peter et de Pierre Serry). De l'autre côté de la frontière linguistique, l'homme de loi est une véritable star. Au point que son retrait-surprise de l'affaire a, pendant quelques jours, occulté les faits eux-mêmes.

C'est contraint et forcé par son bâtonnier que M^e Vermassen a jeté l'éponge. On lui reproche d'avoir

déclaré dans la presse qu'il invitait son client "à dire tout ce qu'il savait". Des considérations qui cadrent avec le mode de fonctionnement de l'avocat, habitué à utiliser les médias, mais qui enfreignent son obligation de secret professionnel. Jef Vermassen s'est ainsi attiré les foudres non seulement de ses collègues mais aussi de ses supérieurs. Le bâtonnier de Termonde a ouvert une enquête, qui pourrait

Stars du barreau et des plateaux



MARC UYTTENDAELE
Pipe au bec, il collectionne les grandes affaires, comme celle d'Agusta. Chez lui, la télé est une seconde nature. Preuve ultime: il a scénarisé la série *À tort ou à raison*.



XAVIER MAGNÉE
Il a atteint la célébrité en défendant Marc Dutroux et Geneviève Lhermitte. Sa popularité l'a mené sur le plateau dominical de RTL-TVI où il officie comme chroniqueur.



OLIVIER MARTINS
Ténor des cours d'assises, ce quadra à l'accent catalan a trusté les journaux télévisés en défendant Abdallah Ait Oud, bourreau des petites Nathalie et Stacy.



JEAN-PHILIPPE MAYENCE
Vous connaissez son visage car il apparaît souvent sur le petit écran. Parmi ses plus fameux clients: Léopold Storme et Marc Dutroux.

→ Cette question se posait déjà lorsqu'on voyait Gilbert Collard, ou Jacques Vergès, cabotiner sur les chaînes de télé françaises. Elle est toujours prégnante lorsqu'on tombe sur l'émission *On refait le monde*, chaque dimanche sur RTL-TVI. Parmi les chroniqueurs entourant Georges Huercano, trône M^e Xavier Magnée qui, pour le coup, assure sa propre défense. "J'ai le droit comme tout le

au people... Je n'ai pas de problèmes avec cela tant que certaines règles sont respectées: le secret professionnel évidemment mais également la dignité de ne pas attaquer un confrère et de s'abstenir de propos déplacés ou déloyaux lorsqu'on évoque une procédure en cours". Moyennant ces conditions, l'avocat pourrait donc être un people comme les autres.

pathie du public." Et s'il jouit de ce qu'il appelle "une semi-notoriété", le mari de la vice-Première Laurette Onkelinx assure n'avoir rien fait pour la rechercher.

À DOUBLE TRANCHANT

D'autant que, selon Uyttendaele et son confrère Magnée, ce statut est à double tranchant. S'ils s'attirent la sympathie d'une partie du public, ils provoquent également plus de réactions hostiles. Le meilleur exemple en est donné, encore une fois, par Jef Vermassen. En octobre 2010, à l'issue du procès d'Els Clottemans, la "tueuse au parachute", les marches du tribunal de Tongres ont ressemblé, durant quelques minutes, à celles du Festival de Cannes. Une petite troupe de fans attendait l'avocat pour lui faire signer des autographes.

Parallèlement, un groupe Facebook "anti-Vermassen" s'est garni de milliers d'internautes et l'homme a même dû être placé, un court moment, sous protection policière suite à des menaces de mort. Ce sont les aléas de la vie d'une star. Mais on est bien loin de la sérénité requise par des procès dont dépendent souvent plusieurs destins, tant du côté des victimes que des accusés.

✘ Pascal De Gendt

"L'ÉPOQUE EST AU STAR-SYSTÈME. PAS DE PROBLÈME, TANT QUE CERTAINES RÈGLES SONT RESPECTÉES."

monde d'avoir des opinions. Et si on me considère comme un sage dont l'opinion peut faire autorité, j'en suis très flatté", expose-t-il, fidèle à son personnage pas vraiment connu pour son humilité. Mais il a au moins le mérite d'être honnête lorsqu'il avoue sans fard "aimer susciter l'intérêt médiatique".

EXPOSÉ "À CONTRECŒUR"

Jean-Pierre Buyle, bâtonnier du barreau francophone de Bruxelles et donc, à ce titre, garant du respect de la déontologie, se montre plus fataliste. "Que voulez-vous, l'époque est

Marc Uyttendaele, autre célébrité médiatique de la sphère judiciaire, ne partage pas ce point de vue. "Je ne vais pas dire que je n'aime pas m'exprimer dans la presse. Mais lorsque je le fais, c'est soit en tant que professeur de droit constitutionnel, soit parce que, parfois, comme avocat, je me retrouve obligé par les circonstances de plaider dans les médias avant de plaider à l'audience." Un exercice qu'il dit accomplir à contrecœur... "J'exerce un métier où je dois convaincre mais pas plaire. Je peux donc éviter les comportements d'animal de cirque pour essayer d'attirer la sym-